

ADMISSION EN STRUCTURE

Vous sollicitez une admission dans notre établissement. Pour l'instruction de votre dossier il nous est nécessaire de détenir certains documents figurant dans la liste ci-dessous.

Documents à fournir pour l'établissement de votre dossier administratif

- photocopie de votre livret de famille ou de votre carte nationale d'identité
- photocopie de votre attestation d'ouverture de droits à l'assurance maladie
- photocopie de votre carte mutuelle en cours de validité
- photocopie, le cas échéant, de votre mesure de protection juridique
- photocopie, le cas échéant, de votre contrat obsèques
- photocopie de votre attestation de responsabilité civile en cours de validité
- photocopie de votre dernier avis d'imposition
- relevé des capitaux placés
- Chèque de caution (à fournir à la préadmission)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal